

Compte rendu de séance
Du 12 mars 2025 à 18h30

L' an 2025 et le 12 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de LOCTIN Emmanuel Maire

Présents : M. LOCTIN Emmanuel, Maire, Mmes : BERNARD-FOUCAULT Régine, CANOT Fabienne, PALLADINI Frédérique, MM : CAIRA Yannick, POUZOL Philippe, RAYMOND Jean-Luc, VINCENT Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERNARD Françoise à Mme BERNARD-FOUCAULT Régine, SORIAUX Sandrine à M. VINCENT Jean-Luc, M. FERRE Jérôme à M. LOCTIN Emmanuel

Excusé(s) : Mmes : FLEURY Aurélie, GAUCHER Martine, MONTIGNAC Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/03/2025

Date d'affichage : 04/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Nevers

le : 18/03/2025

et publication ou notification

du : 18/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD-FOUCAULT Régine

SOMMAIRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2025

DECISIONS DU MAIRE

PREEMPTION D'UN TERRAIN - 2025_006

COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE - 2025_007

COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT - 2025_008

RESULTAT COMMUNE - 2025_009

RESULTAT ASSAINISSEMENT - 2025_010

PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL DANS LE CADRE DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE SOLEIL ELEMENT - 2025_011

PREVISION BUDGETAIRE CHAPITRE 67 - 2025_012

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE - 2025_013

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) - 2025_014

ENGAGEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT - 2025_015

CONVENTION D'ASSITANCE A MAITRISE D'OUVRAGE COMPTAGE ROUTE DE JAUGENAY ET ROUTE DU CANAL (Nièvre Ingénierie) - 2025_016

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT SECURITE ET MOBILITE DOUCE ROUTE DE JAUGENAY ET ROUTE DU CANAL (Nièvre Ingénierie) - 2025_017

CONVENTION MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT (CONSEIL DEPARTEMENTAL) - 2025_018

ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ADHESION AU CENTRE SOCIAL D'IMPHY - 2025_019

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2025

M. le Maire invite l'assemblée à formuler des remarques si nécessaire.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 11

DECISIONS DU MAIRE

Arrivée de Mme Aurélie FLEURY à 18 h 34. Quorum = Présents 9, Votants 12

M Le Maire présente à l'assemblée les différentes décisions :

- DIA05807225N0001, 1 impasse de Bée, non préemption ;
- DIA05807225N0002, 5 Rue du Buisson merle, non préemption ;
- Concession columbarium : Famille GUILLEMOT.

Devis :

- Ecoles 929,75 € (achat de matériel) ;
- Proxy télécom mise en place téléphone d'urgence dans les 2 salles des fêtes 1419 € ;
- Reliure registre d'état civil 381,83 €.

PREEMPTION D'UN TERRAIN

réf : 2025_006

Une administrée vend deux terrains situé «près de cousins », (parcelles AD 20 et 38).

Ceux-ci attenants au camping descendent jusqu'à l'étang communautaire. Une partie des terrains est en zone constructible.

Après étude des documents notariés, il s'avère que les parcelles sont en indivision. Elles présentent un intérêt pour la communauté de communes puisqu'elles jouxtent le terrain de camping et le plan d'eau.

La moitié de l'indivision est en vente cela implique donc que l'accord des différentes parties est nécessaire pour l'exécution de travaux.

En l'absence de projet clairement défini pour l'aménagement du camping par la CCLA, Monsieur le Maire propose de ne pas préempter le bien.

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter sur ce terrain

Abstention : 00 Contre : 00 Pour :12

Sortie du public à 18 h 45.

COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE

réf : 2025_007

Arrivée de Mme Elodie MONTIGNAC à 18 h 50. Quorum = Présents 10, Votants 13

Le compte financier unique (CFU) remplace le compte de gestion et le compte administratif.

Il reprend les chiffres des deux documents.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Régine BERNARD-FOUCAULT adjoint au Maire délibérant sur le CFU du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Emmanuel LOCTIN, Maire, après s'être fait présenter les dépenses et recettes de l'exercice considéré,

Le président de séance -hors présence -de M Le Maire propose de :

1. **donner acte de la présentation faite du CFU**, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Titres émis en 2024	634 414,60	529 370,06	1 163 784,66
Mandats émis en 2024	598 990,07	738 651,54	1 337 641,61
Résultat 2024	35 424,53	-209 281,48	-173 856,95
Résultat 2023 reporté	297 312,30	-21 399,11	275 913,19
Résultat de clôture 2024	332 736,83	-230 680,59	102 056,24

2. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour la somme de :

- 80 017,94€ en dépenses ;
- 38 130 € en recettes ;

3. Arrêter les résultats définitifs résumés ci-dessus.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 11

COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT
réf : 2025_008

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Régine BERNARD-FOUCAULT, adjoint au Maire délibérant sur le CFU du budget assainissement de l'exercice 2024 dressé par Emmanuel LOCTIN, Maire, après s'être fait présenter les dépenses et recettes de l'exercice considéré,

Le président de séance - hors présence- de M Le Maire propose de

1. donner acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Titres émis en 2024	46 589,12	41 206,32	87 795,44
Mandats émis en 2024	39 477,19	54 247,77	93 724,96
Résultat 2024	7 111,93	- 13 041,45	-5 929,52
Résultat 2023 reporté	4 002,66	15 345,45	19 348.11
Résultat de clôture 2024	11 114,59	2 304,00	13 418.59

2 Reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour la somme de :

- 6 574 € en dépenses ;
- 0 € en recettes ;

3. Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 11

RESULTAT COMMUNE réf : 2025_009
--

Fonctionnement

Report 2023	297 312,30
Total recettes	634 414,60
Total dépenses	598 990,07
Résultat 2024 = 002	332 736,83

Investissement

Report 2023	- 21 399,11
Total recettes	529 370,06
Total dépenses	738 651,54
Résultat 2024 = 001	- 230 680,59

Restes à réaliser (RAR)

Recettes	38 130
Dépenses	80 017,94
Total	- 41 887,94

Résultat d'investissement

Résultat 2024	- 230 680,59
RAR 2024	- 41 887,94
Résultat d'investissement	- 272 568,53

Affectation du résultat

Besoin de financement compte 1068	272 568,53
002 Recettes	60 168,30
001 Dépenses	230 680,59

Monsieur le Maire propose

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

RESULTAT ASSAINISSEMENT réf : 2025_010

Fonctionnement

Report 2023	4 002,66
Total recettes	46 589,12
Total dépenses	39 477,19
Résultat 2024 = 002	11 114,59

Investissement

Report 2023	15 345,45
Total recettes	41 206,32
Total dépenses	54 247,77
Résultat 2024 = 001	2 304

Restes à réaliser (RAR)

Recettes	0
Dépenses	6 574
Total	- 6 574

Résultat d'investissement

Résultat 2024	2 304
RAR 2024	- 6 574
Résultat d'investissement	- 4 270

Affectation du résultat

Besoin de financement compte 1068	4 270
002 Recettes	6 844,59
001 Recettes	2 304

Monsieur le Maire propose

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL DANS LE CADRE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SOLEIL ELEMENT
réf : 2025_011

La société SOLEIL ELEMENTS 10 (travaux « centrale photovoltaïque chemin de Marigny » associée à la Société de Projet envisage de céder une partie des actions de la Société de Projet.
Conformément à l'article L. 294-1, III bis du Code de l'énergie, la collectivité « Mairie de Chevenon » a la possibilité de proposer une offre de participation au capital de la Société de Projet. Cette société est disposée à céder 5 % de ses parts à répartir entre la commune et la Communauté de Communes Loire Allier.
Ainsi, les associés doivent contribuer au prorata de leur participation aux dépenses structurelles de la société s'élevant en totalité à 23 437 000 €.

Le Maire présente 3 propositions :

- ne pas prendre part à la participation ;
- prendre part avec une proposition de participation en soumettant une offre d'achat ;
- donner un accord de principe dans l'attente de plus amples informations.

Après échanges des élus, il ressort que cette question n'entre pas dans le champ des « activités » de la collectivité.

Le Maire met propose au vote « ne pas prendre part à la participation » :

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

PREVISION BUDGETAIRE CHAPITRE 67
réf : 2025_012

Suite à un problème de facturation de cantine sur l'année 2024, il convient d'annuler la facturation de 4 repas sur l'année 2025. En 2024, le budget avait provisionné pour un montant de 200 € ; somme déjà utilisée dans le cadre d'une réduction de prix de la salle des fêtes.

Il convient donc de prévoir au budget 2025 un supplément de crédit.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le chapitre 67 du budget prévisionnel 2025 de 100 €. (chapitre 67 = 300 €).

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
réf : 2025_013

Le collège de secteur Louis Aragon -Imphy - organise deux séjours pédagogiques :

- 1 séjour dans le Jura pour travailler le « savoir-nager » obligatoire en 6ème et pratiquer des activités sportives de montagne. Ce séjour se déroulera du 8 au 11 avril 2025 pour un coût est de 282,90 € par élève ; 5 enfants de Chevenon sont concernés.
- 1 séjour en Provence pour les élèves de 3ème latiniste sur le thème "sur les traces de Rome". Ce séjour se déroulera du 12 au 15 mai 2025 pour un coût de 391,39 € par élève ; 6 enfants de Chevenon sont concernés.

Monsieur le Maire propose une participation à hauteur de 20 % du coût de chacun des voyages (arrondis à la dizaine supérieure) soit :

- 60 € par élève pour le Jura ;
- 80 € par élève pour la Provence.

La participation de la Mairie sera versée aux familles après le séjour et sur présentation d'un justificatif de présence fourni par le collège Louis Aragon.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)
réf : 2025_014

Mme Régine BERNARD FOUCAULT expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps (CET) dans la collectivité.

Le compte épargne-temps (CET) ouvre aux agents qui le souhaitent la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années, qu'ils pourront utiliser dans les conditions définies par le dispositif et selon la réglementation en vigueur.

Elle indique que ce dispositif a été construit en étroite collaboration avec le Centre de Gestion et présenté à l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 07 février 2025. Un avis favorable a été rendu.

Elle précise les points importants en matière d'ouverture, de bénéficiaires, d'alimentation du CET, d'information des agents.

M. Le Maire souligne que la possibilité d'une monétisation n'a pas été retenue.

M. CAIRA s'interroge sur les modalités d'information des agents et l'accompagnement de ceux-ci dans le remplissage des documents et dans le suivi.

Mme BERNARD-FOUCAULT indique que M. DUSSART accompagnera le bulletin de salaire d'avril d'un document d'information.

M. LOCTIN propose qu'une réunion avec les agents soit programmée.

Monsieur le Maire propose

D'ADOPTER -

- les propositions présentées par Mme BERNARD-FOUCAULT, relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par les agents mentionnés dans la présente délibération,

- le formulaire « de demande d'ouverture et d'alimentation du CET » (annexe 1).

DE DECIDER que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

D'AUTORISER sous réserve d'une information préalable du conseil municipal, Le Maire, à signer toutes conventions de transfert du CET figurant en annexe, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention.

DE PRECISER - que les dispositions de la présente délibération prendront effet courant 2025 suivant la date de transmission au contrôle de légalité au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département, une application rétroactive étant illégale).

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

ENGAGEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT
réf : 2025_015

Monsieur Le Maire propose avant le vote du budget de payer les deux factures d'investissement suivantes :

Entreprise	Compte	Opération	Montant
VPLA	2313	2024-03	1 272,00 €
Lycée professionnel de Plagny	2128	2025-01	8 603,05 €

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

CONVENTION D'ASSITANCE A MAITRISE D'OUVRAGE COMPTAGE ROUTE DE JAUGENAY ET ROUTE DU CANAL
(Nièvre Ingénierie)
réf : 2025_016

Dans le cadre de la démarche de sécurisation des entrées/sorties de village, M. LOCTIN indique la nécessité s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Il propose de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne D'Arc – 58000 NEVERS. Une rencontre a eu lieu avec Nièvre Ingénierie pour établir un état des lieux. Cette étude -indispensable avant toute autre démarche – portera avant tout autre chose, sur le comptage des véhicules et la prise de vitesse.

L'étude portera – dans un premier temps – sur la route de Jaugenay et la route du canal (2 contrats).

Le coût de chacun des contrats est de 850 HT soit un total 1700 HT

Le Maire propose de signer les conventions de comptage des routes.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT SECURITE ET MOBILITE DOUCE ROUTE DE JAUGENAY ET ROUTE DU CANAL (Nièvre Ingénierie)
réf : 2025_017

Dans le cadre de la démarche de d'un aménagement « sécurité – mobilité douce » des entrées/sorties de village, une rencontre a eu lieu avec Nièvre Ingénierie pour établir une étude.

Cette étude -indispensable avant toute autre démarche – portera sur :

Les missions de Nièvre Ingénierie sont déclinées de la manière suivante :

- réalisation de l'étude préliminaire
- réalisation de l'avant-projet
- assistance à la passation des marchés de travaux
- visa
- direction de l'exécution
- assistance aux opérations de Réception

L'étude portera – dans un premier temps – sur la route de Jaugenay et la route du canal (2 contrats).

Le coût de la prestation dépendra du montant des travaux.

Mme Elodie MONTIGNAC rappelle que c'est effectivement une demande récurrente en réunion publique et demande si les ralentisseurs au niveau du stade seront réparés ou enlevés.

M. le Maire répond qu'effectivement le projet de revoir ces ralentisseurs est d'actualité ainsi qu'une réflexion sur la signalétique route de Bée.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 9,5 % dégressif du montant HT des travaux.

Le Maire propose de l'autoriser à :

- confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération : **Aménagement sécurité et mobilité douce Route de Jaugenay et Route du Canal** à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie ;

- lui donner pouvoir pour signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents ;

— l'autoriser à en suivre l'exécution et le règlement.

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

CONVENTION MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT (CONSEIL DEPARTEMENTAL)
réf : 2025_018

Le Conseil Départemental de la Nièvre assure l'assistance technique en assainissement.

Cette mission est assurée par leur service depuis de nombreuses années.

Pour permettre une continuité de fonctionnement du service, une nouvelle convention est établie pour 5 ans de 2025 à 2029.

Le montant de la prestation 2025 est 213,39 €

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention d'assistance technique en assainissement avec le département

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ADHESION AU CENTRE SOCIAL D'IMPHY
réf : 2025_019

M. Le Maire rappelle que la commune a adhéré en 2024 aux deux centres sociaux de Magny-Cours et Imphy :

- Magny Cours (836 €)

* Relais Petite Enfance pour les assistantes maternelles

- Imphy (5 100 €)

* Accueil de loisirs des 3 à 11 ans

* Accueil de loisirs mercredis des 3 à 11 ans

* Secteur jeunes

* Animations familles

Aucune adhésion n'est prévue pour l'accueil des 0 - 3 ans. On note depuis quelques temps une demande de la population pour cet accueil.

Le Maire a sollicité le Centre Social d'Imphy qui propose les actions et barèmes suivants :

ACTIONS	Montant
Accueil de loisirs 3/6 et 6/11 ans	4 700 €
Accueil de loisirs mercredis 3/6 et 6/11 ans	2 050 €
Séjour 6/11 ans	264 €
Secteur jeunes	1 035 €
Multi-Accueil	8 395 €

Famille	1 138 €
Subvention de fonctionnement	2 785 €
Total	20 367 €

M. Yannick CAIRA s'inquiète du ratio nombre d'enfants de Chevenon qui fréquenteront le multi accueil et le montant de la prestation.

Mme Aurélie FLEURY rappelle que depuis ces dernières années le Centre Social refuse l'inscription de ces enfants pour motif de non conventionnement mais que pour autant le Centre Social n'a peut-être pas fait remonter tous ces refus à la maire de Chevenon.

Mme Elodie MONTIGNAC souligne que cette adhésion pourrait constituer un levier pour attirer une certaine population jeune à Chevenon et que par ailleurs Chevenon aura à terme une vraie carence en nombre d'assistantes maternelles compte-tenu de retraites programmées.

M. Yannick CAIRA souhaite savoir à terme si ces dépenses correspondront à la réalité

M. Philippe POUZOL demande si toutes les actions proposées sont à retenir et souhaite connaître la durée de l'engagement.

M. Le Maire répond qu'il conviendrait d'adhérer à l'ensemble de la proposition et d'en faire le bilan à 2 voire 3 ans et que sur ce dossier, la Commune ne peut pas fonctionner en autonomie.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à conventionner avec le centre social d'Imphy selon la proposition faite:

Abstention : 00 Contre : 00 Pour : 13

Informations diverses :

Avenir CCLA : compte-tenu du positionnement des communes de Mars-sur-Allier, Sauvigny-les-Bois, Magny-Cours la Communauté Loire Allier perdurera dans la configuration actuelle jusqu'à la prochaine mandature. Le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture à ce sujet.

Règlement intérieur salle des fêtes : Mme Régine BERNARD-FOUCAULT indique qu'il s'agit de quelques modifications de mise à jour et notamment sur la question des arrhes.

Formation SST (santé sécurité au travail) : les agents de la commune seront en formation sauveteur secouriste au travail les 2 et 3 juin à Magny-Cours. Mme BERNARD-FOUCAULT regrette que le CNFPT (centre de formation des agents de collectivités territoriales) n'organise pas davantage de regroupements de formations sur le département. Par ailleurs, elle souligne qu'il existe peu de formation à destination des agents travaillant à l'école.

Bilan recensement : M le Maire indique que le recensement est terminé avec un taux de réponse de 100 % ; il souligne la qualité du travail des agentes recenseuses. Les éléments de ce recensement seront disponibles dans quelques mois. A noter que la population est passée de 634 habitants à 641 en 2025.

Implantation d'une machine à pizza : M. Le Maire indique qu'il a été démarché pour cela et n'est pas favorable à cette prestation.

France service : à compter du lundi 17 mars, FRANCE SERVICE sera présent à Chevenon le lundi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 avec 2 agents.

La séance est levée à 20 h 32.